

Cadre de mission

Étude sur les systèmes semenciers africains et les flux financiers

Établir les arguments économiques en faveur des systèmes semenciers gérés par les agriculteurs et de l'agroécologie

1 Objectif de la mission

L'Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique (AFSA) recherche un consultant ou une équipe de consultants pour mener une étude et rédiger un rapport fondé sur des données factuelles concernant les systèmes semenciers africains, les financements publics et privés qui les façonnent, ainsi que les avantages économiques et plus larges des systèmes semenciers gérés par les agriculteurs (FMSS) et de l'agroécologie.

L'AFSA a déjà mené plusieurs études sur les flux financiers vers l'agriculture africaine ainsi qu'une analyse récente des flux financiers vers les systèmes semenciers africains. Cette mission s'appuiera sur ces travaux, en synthétisant les conclusions existantes, en comblant des lacunes importantes et en renforçant les arguments en faveur du changement.

Le rapport doit permettre à l'AFSA et à son groupe de travail sur les semences de mobiliser les bailleurs de fonds, les institutions financières de développement (IFD) et les fondations philanthropiques en leur présentant des arguments convaincants et vérifiables en faveur d'une réorientation des priorités de financement, des critères d'investissement et des pratiques de financement. Son argumentation principale sera d'ordre économique et financier : rendements, coûts de production, revenus des ménages et rentabilité, présentés parallèlement aux résultats en matière de résilience climatique, de nutrition, de biodiversité et de moyens de subsistance.

2 Contexte et objectifs

La stratégie de recherche de l'AFSA sur les flux financiers identifie deux domaines de travail complémentaires : la documentation des performances et la cartographie des financements. La présente mission les réunit autour d'une évaluation de l'état actuel des systèmes semenciers africains et d'un ensemble de recommandations pratiques à l'intention des bailleurs de fonds. Elle doit s'appuyer sur les recherches existantes de l'AFSA et les connaissances de ses membres, y compris son suivi du portefeuille de la BAD, plutôt que de reproduire des travaux déjà réalisés.

Le consultant devra atteindre quatre objectifs liés entre eux :

- Décrire l'état actuel, la diversité et les principales tendances des systèmes semenciers africains, y compris le rôle et les conditions des systèmes semenciers gérés par les agriculteurs (FMSS).
- Cartographier la destination actuelle des financements publics, privés et philanthropiques, identifier les bénéficiaires et déterminer le montant pouvant être considéré de manière crédible comme soutenant les FMSS et l'agroécologie.
- Établir les preuves les plus solides et les plus défendables des performances des systèmes de semences de ferme et de l'agroécologie, documenter de nouveaux cas et traduire les résultats en termes pertinents pour les décisions de financement et d'investissement.
- Formuler des conclusions claires et des recommandations concrètes pour réorienter ou améliorer les financements, avec des propositions distinctes à l'intention des bailleurs de fonds, des institutions financières de développement (IFD) et des organismes philanthropiques.

3 Portée et couverture

L'étude fournira une vue d'ensemble continentale, étayée par une sélection ciblée de pays et de cas couvrant les sous-régions africaines, les contextes francophones et anglophones, les systèmes agricoles et les modèles institutionnels. Il s'agit principalement d'une recherche documentaire et d'une synthèse de la littérature, complétées par des entretiens à distance et une documentation des cas facilitée. Elle ne nécessite pas d'enquête à l'échelle du continent ni de nouveaux essais sur le terrain.

Dès le lancement du projet, convenir avec l'AFSA de l'échantillon de pays, de la couverture institutionnelle, des définitions et de la période de référence des données. Utiliser les données disponibles les plus récentes pour l'évaluation de la situation et, à titre provisoire, retenir la période 2020-2025 comme horizon de financement de six ans. Des données de performance antérieures pourront être incluses si elles restent pertinentes.

4 Évaluation des systèmes semenciers africains

Décrire le fonctionnement actuel des systèmes semenciers africains et leur évolution. Distinguer les systèmes gérés par les agriculteurs, la sélection publique et la fourniture de semences, les systèmes commerciaux et leurs interactions. Définir séparément les systèmes semenciers gérés par les agriculteurs (FMSS) et l'agroécologie, et expliquer leur relation ; aucune de ces deux appellations ne doit être considérée comme une preuve automatique de l'existence de l'autre.

- Évaluer l'approvisionnement en semences, leur conservation, leur échange, leur vente locale, la sélection, la multiplication et la distribution, ainsi que les rôles des agriculteurs, des banques de semences communautaires, des coopératives, des entreprises, des institutions publiques, des femmes et des jeunes.
- Examiner l'accès aux semences, leur accessibilité financière, leur disponibilité, leur qualité, la diversité des cultures et des variétés, le contrôle exercé par les agriculteurs et l'adaptation aux conditions locales. Identifier les principales différences selon les cultures, la géographie et les systèmes agricoles.
- Décrire les structures de marché, la concentration commerciale, la recherche publique et la vulgarisation, ainsi que les conditions politiques et institutionnelles qui influencent les systèmes semenciers. Assurer la coordination avec les travaux distincts de l'AFSA en matière de politique et de droit ; résumer les conclusions pertinentes sans entreprendre un examen juridique redondant.
- Évaluer la fiabilité des estimations globales concernant les parts de marché des systèmes semenciers. Préciser leurs dates, les populations concernées, les cultures et les dénominateurs ; ne pas généraliser une estimation nationale ou spécifique à une culture à l'échelle du continent.

5 Cartographie des financements publics et privés

Cartographier les flux financiers destinés aux systèmes semenciers africains et aux programmes agricoles pertinents. Couvrir les

aux systèmes semenciers ainsi que les investissements agricoles plus larges lorsqu'une composante « semences » peut être identifiée. Commencer en parallèle le suivi des IFD et la recherche de cas concrets afin que la collecte de ces derniers ne retarde pas les conclusions relatives au financement.

Sources et canaux

- Financements publics : certains budgets nationaux et rapports de dépenses, dotations publiques pour la recherche et la vulgarisation, programmes de subventions pour les semences et les intrants, aide bilatérale et multilatérale, ainsi que projets des IFD et intermédiaires financiers. Donner la priorité à la BAD et convenir dès le départ d'une sélection réaliste d'autres institutions.
- Financement privé : investissements des entreprises commerciales de semences et de l'agroalimentaire, prêts bancaires lorsqu'ils sont divulgués, capital-investissement, fonds de capital-risque et à impact social, ainsi que les acquisitions ou opérations d'entreprise pertinentes. Utiliser les informations publiées par les fonds, les rapports d'entreprise et les rapports sur les investissements dans l'agroalimentaire ; distinguer les transferts de propriété des nouveaux investissements productifs.
- Financement philanthropique et mixte : subventions de fondations, capitaux concessionnels, garanties et assistance technique. Identifier les apporteurs de capitaux initiaux, les intermédiaires et les bénéficiaires finaux lorsqu'ils sont identifiables.

Analyse requise

Cartographier les financements par source, bénéficiaire, zone géographique, année, instrument, objectif et modèle de système de semences. Examiner le soutien apporté aux activités semencières menées par les agriculteurs, aux systèmes publics, aux chaînes de valeur des semences commerciales et aux modèles à forte intensité d'intrants, en autorisant les catégories mixtes et non classées. Distinguer le soutien explicite au FMSS de la pertinence indirecte ou potentielle, en utilisant des règles d'éligibilité documentées et un niveau de confiance.

Évaluer les mandats des fonds d'impact, leurs portefeuilles réels, les montants minimaux d'investissement, les attentes en matière de rendement, les critères d'éligibilité et les preuves d'alignement sur le FMSS. Identifier les organisations et les activités pouvant accéder au financement et celles qui en sont exclues. Expliquer la couverture des données et les lacunes avant de tirer des conclusions sur les déséquilibres ou les opportunités de financement.

6 Constituer les données économiques et financières

Passer en revue les recherches évaluées par des pairs, la littérature grise crédible, les évaluations de programmes et les pratiques documentées afin d'évaluer si, où et dans quelles conditions les FMSS et l'agroécologie donnent de bons résultats. L'objectif est d'étayer et d'affiner les arguments en faveur de l'investissement et du soutien, tout en rendant compte des conclusions contraires, des coûts de transition, des compromis et des incertitudes. Les conclusions doivent découler des données probantes.

Principaux indicateurs de performance

- Rendement et production : rendements par culture, production agricole totale, stabilité d'une saison à l'autre et performances en situation de stress. Expliquez les comparaisons entre les rendements des monocultures et ceux des systèmes de production diversifiés.
- Coûts : semences et intrants achetés, main-d'œuvre (y compris le travail familial non rémunéré), matériel, coûts financiers et coûts de transition. Préciser si les subventions et le soutien des programmes sont pris en compte.
- Revenus et rentabilité : marges brutes, revenu agricole net, revenu des ménages lorsque ces données sont disponibles, accès au marché et rendements par unité de terre et de main-d'œuvre. Distinguer clairement le bénéfice comptable du bénéfice économique et évaluer de manière transparente la production destinée à la consommation propre.
- Risques et résilience : variabilité des revenus et des rendements, exposition aux chocs liés aux prix des intrants et aux conditions météorologiques, pertes évitées, reprise après les chocs et délai nécessaire pour concrétiser les bénéfices.

Résultats plus larges et interprétation

Rendre compte des résultats en matière de résilience climatique, de nutrition et de diversité alimentaire, de biodiversité, de moyens de subsistance, d'égalité des sexes et de jeunesse, parallèlement aux résultats financiers. Utiliser des indicateurs mesurés lorsqu'ils sont disponibles et, à défaut, des données qualitatives clairement identifiées. Ne pas monétiser les bénéfices plus larges sans méthode justifiable ni additionner des bénéfices qui se chevauchent.

Distinguer les données relatives aux pratiques spécifiques au système semencier de celles concernant des ensembles agroécologiques plus larges. Consigner le lieu, l'intervention, le groupe témoin, l'échantillon, la durée, les méthodes, le financement et les limites. Distinguer les études causales, les associations observationnelles, la modélisation et les témoignages des participants. Évaluer la qualité de l'étude, sa comparabilité et les éventuels biais de publication ou de sélection avant de synthétiser les résultats.

Nouveaux cas et soutien aux membres de l'AFSA

Proposer 8 à 10 études de cas, sous réserve d'un accord de lancement, dont au moins quatre cas nouvellement documentés. Rechercher activement des cas par l'intermédiaire des organisations membres de l'AFSA et d'autres réseaux fiables. Effectuer une sélection en privilégiant la diversité et la qualité des données, et non uniquement les résultats positifs, et expliquer les limites de la représentativité.

Fournir un modèle succinct de fiche de cas et des conseils pratiques en anglais et en français ; organiser des sessions d'orientation et de suivi à distance ; aider les membres à récupérer les documents comptables, à reconstituer des budgets agricoles transparents et à expliquer leurs résultats ; et renvoyer les ébauches de cas pour validation factuelle. Lorsque les documents comptables sont incomplets, distinguer les estimations et les souvenirs des valeurs enregistrées et éviter toute précision inventée.

Chaque cas doit décrire le contexte, les semences et les pratiques agroécologiques, les acteurs impliqués et les décideurs, le financement, les résultats économiques, les retombées plus larges, les comparaisons ou les données de référence, les conditions favorables, les défis et les implications pour les bailleurs de fonds. Inclure une traçabilité des sources, le consentement à la publication et une déclaration sur la force probante des données. Noter les lacunes dans les données et définir les prochaines étapes proportionnées lorsque les résultats financiers ne peuvent pas encore être vérifiés.

7 Conclusions et recommandations de changement

Intégrez l'évaluation du système semencier, la cartographie des financements et les données de performance dans un compte rendu clair indiquant dans quelle mesure les financements actuels correspondent ou non aux besoins et résultats démontrés. Identifiez ce qui peut être conclu avec certitude, ce qui est spécifique au contexte et ce qui nécessite des preuves supplémentaires.

Traduisez les conclusions les plus solides en une note de synthèse à l'intention des comités de financement et des conseils d'administration des institutions de financement du développement (IFD). Distinguez la rentabilité des agriculteurs, la viabilité des entreprises, la valeur publique et les rendements pour un bailleur de fonds. Une agriculture rentable ou des avantages publics substantiels ne constituent pas en eux-mêmes une opportunité d'investissement remboursable.

- Pour les bailleurs de fonds : identifier les changements à apporter aux priorités en matière de subventions, à la conception des programmes, aux procédures de passation de marchés, aux exigences en matière de données probantes et au soutien à long terme aux organisations d'agriculteurs, aux services publics et aux fonctions collectives liées aux semences.
- Pour les IFD : identifier les changements à apporter aux allocations de portefeuille, aux critères d'évaluation, aux instruments financiers, aux exigences imposées aux intermédiaires, à la conception des projets et au suivi des résultats. Aborder les questions d'échelle, de coûts de transaction et d'hypothèses de risque qui restreignent l'accès.
- Pour le secteur philanthropique : identifier les subventions catalytiques, le soutien flexible et patient, le renforcement des capacités, la documentation des cas et les lacunes en matière de données probantes que les fondations peuvent utilement financer.

Présenter une matrice d'actions hiérarchisées indiquant l'acteur responsable, le changement proposé, les données probantes à l'appui, l'instrument de financement adapté, les étapes de mise en œuvre, le calendrier, les risques et les indicateurs de progrès. Inclure un petit ensemble de propositions de financement concrètes, en distinguant les activités qui bénéficient le mieux de subventions ou de dépenses publiques de celles qui pourraient recourir de manière responsable à l'emprunt, aux fonds propres ou aux garanties. Évaluer l'investissement à impact social comme une option découlant des conclusions, sans présumer qu'il soit approprié.

8 Normes en matière de recherche et de données

- Convenir d'un protocole de lancement couvrant les questions de recherche, les définitions, la stratégie de recherche, les critères d'inclusion et d'exclusion, la sélection des pays et des cas, les sources, les outils d'extraction et l'évaluation de la qualité.
- Créer un ensemble de données financières comprenant des enregistrements uniques, les liens vers les sources originales et les références des pages, les dates de collecte, la devise d'origine, le montant, la base temporelle, l'instrument, le bénéficiaire, la justification de la classification et le niveau de confiance. Fournir un dictionnaire de données et des calculs reproductibles.
- Distinguer clairement les engagements, les approbations, les décaissements, la taille des fonds et les encours d'investissement cumulés. Éviter le double comptage des contributions des bailleurs de fonds, des financements intermédiaires, des cofinancements et des projets en aval. Enregistrer de manière cohérente les allocations pluriannuelles et les conversions de devises.
- Ne pas considérer l'ensemble d'un projet agricole comme un financement de démarrage ou un financement FMSS, sauf si cela est justifié. Utiliser les montants des composantes divulgués ; indiquer séparément toute allocation estimée en précisant la méthode utilisée. Traiter les montants non divulgués comme inconnus, et non comme nuls. Préciser le portefeuille couvert et le dénominateur pour chaque estimation de part de financement.
- Recoupez les affirmations clés avec les sources primaires, documentez les demandes de divulgation et les divergences non résolues, et distinguez les données vérifiées des estimations. Fournissez des fourchettes ou une analyse de sensibilité lorsque des hypothèses importantes influencent les conclusions.
- Recourez au consentement éclairé et à l'attribution convenue pour les entretiens et les cas étudiés. Protégez les données commercialement sensibles et les données à caractère personnel, respectez les connaissances des membres et les autorisations de publication, et fournissez un retour d'information accessible aux contributeurs.

Le consultant reste responsable de la vérification de chaque référence et de chaque affirmation chiffrée. L'examen de l'AFSA ne doit pas se substituer à l'assurance qualité effectuée par le consultant lui-même.

9 Livrables et calendrier proposé

La durée proposée est de 14 semaines à compter de la signature du contrat, sous réserve d'un accord sur le périmètre, l'accès aux données et la disponibilité des membres. Les soumissionnaires doivent proposer le nombre de jours-personne requis et la répartition des compétences. La cartographie financière et la collecte de données factuelles doivent se dérouler en parallèle.

Livrable 1 : Rapport de lancement

Un plan de travail et un protocole de recherche concis, la portée et les définitions convenues, l'inventaire des sources, le cadre de classification financière, le plan de sélection des cas, les modèles d'entretiens et de cas, les risques et mesures d'atténuation, ainsi que le calendrier de l'examen par l'AFSA. Identifier tous les coûts d'abonnement, de traduction ou d'assistance aux membres nécessitant une approbation.

Livrable 2 : Cartographie financière intermédiaire

Une note préliminaire de suivi des IFD et un ensemble de données financières de travail, s'appuyant sur les recherches existantes de la BAD. Inclure la couverture initiale des secteurs public et privé, les conclusions provisoires, les lacunes dans les données, les incertitudes de classification et le plan pour achever la cartographie. Indiquer clairement les couvertures partielles et éviter de présenter prématurément des totaux à l'échelle du continent.

Livrable 3 Dossier de preuves

Une matrice structurée des données issues de la littérature, une synthèse préliminaire axée sur les résultats économiques et financiers, ainsi que les 8 à 10 profils de cas convenus sous forme de projet, identifiant au moins quatre cas nouvellement documentés. Inclure la boîte à outils de documentation des cas, un relevé du soutien apporté aux membres, l'état d'avancement de la vérification et les lacunes de données restantes.

Livrable 4 : Projet de rapport intégré

Un projet de rapport d'environ 35 à 45 pages hors annexes, un résumé concis et un projet de note de décision à l'intention des bailleurs de fonds. Le rapport doit intégrer le état des lieux du système d'amorçage, la carte de financement, les données de performance, les conclusions et les recommandations spécifiques au public cible. Les annexes doivent contenir les méthodologies, les cas, les sources, les limites des données et les analyses à l'appui.

Livrable 5 : Validation

Présentation des résultats à l'AFSA et aux représentants invités du réseau lors d'une session de validation en ligne animée par un modérateur. Vérification de l'exactitude des faits, de l'interprétation et de la faisabilité des recommandations. Enregistrement des retours d'expérience et explication de la manière dont les commentaires de fond seront pris en compte, tout en préservant l'indépendance des résultats.

Livrable 6 Dossier final

Soumettre le rapport révisé, les études de cas finales et la matrice des données probantes, l'ensemble complet des données financières et le dictionnaire de données, une note de synthèse de 4 à 6 pages destinée aux bailleurs de fonds, une matrice des recommandations classées par ordre de priorité et une présentation d'environ 12 diapositives. Fournir le rapport au format Word modifiable et au format PDF, les ensembles de données au format tableur modifiable et dans des formats tabulaires ouverts, et les diapositives dans un format modifiable. Inclure un registre des réponses aux commentaires et transmettre les fichiers sources pouvant être légalement partagés.

Les livrables principaux seront en anglais. Fournissez le résumé exécutif, la note de synthèse destinée au bailleur de fonds et la boîte à outils de documentation des cas en français, après révision linguistique appropriée. Prévoyez un budget pour l'implication des membres bilingues ; établissez un devis séparé pour la traduction intégrale du rapport si celle-ci est proposée.

Critères d'acceptation

L'AFSA évaluera les livrables au regard du périmètre convenu, de la traçabilité des affirmations quantitatives, de la reproductibilité des calculs, de la qualité des données probantes, de l'achèvement et de la validation des cas, de la clarté des limites et de l'utilité des recommandations pour chaque public cible. Le dossier final doit répondre aux commentaires d'examen de fond ou expliquer tout désaccord subsistant. Convenez des délais d'examen dès le début et prévoyez un cycle consolidé de révision de fond.

10 Gestion et modalités de travail

Le consultant rendra compte à un point de contact de l'AFSA désigné lors de la signature du contrat et travaillera en collaboration avec le groupe de travail sur les semences. L'AFSA facilitera l'accès aux recherches existantes pertinentes, aux contacts des membres et aux travaux politiques connexes, et coordonnera la synthèse des retours d'information. Le consultant sera chargé de la gestion de la recherche, du suivi des membres, de l'analyse, de l'assurance qualité et du respect des délais de livraison.

Organiser une réunion de lancement et de brèves réunions d'avancement toutes les deux semaines. Signaler rapidement les problèmes d'accès et les retards, en proposant des ajustements. Toute modification substantielle de la portée, des objectifs par cas, des livrables ou du calendrier nécessite l'accord de l'AFSA. Les déplacements sur le terrain ne sont pas inclus dans la mission de base et doivent, le cas échéant, faire l'objet d'une justification et d'une estimation des coûts distinctes.

L'AFSA doit organiser un examen technique des classifications financières et des principaux résultats quantitatifs avant leur publication. Le contrat doit préciser la propriété et les droits d'utilisation des livrables, la mention des contributeurs, la confidentialité, la conservation des données et toute restriction relative au partage des documents sous-jacents.

11 Compétences requises du consultant

La mission peut être menée par un consultant individuel bénéficiant du soutien de spécialistes désignés ou par une petite équipe pluridisciplinaire. La proposition doit démontrer une capacité à mener à la fois des recherches financières approfondies et à documenter des données factuelles centrées sur les agriculteurs.

- Expérience approfondie de la recherche sur l'agriculture africaine, les systèmes semenciers, les systèmes de gestion des semences et des intrants (FMSS) ou l'agroécologie, y compris une bonne connaissance des organisations d'agriculteurs et des divers contextes régionaux.
- Capacité avérée à analyser les portefeuilles des institutions financières de développement (IFD), les dépenses publiques, le financement du développement, les investissements privés et les informations publiées par les fonds, ainsi qu'à constituer des ensembles de données vérifiables à partir de sources incomplètes.
- Solides compétences en économie agricole ou en analyse connexe, notamment en matière de budgets agricoles, d'analyse des revenus et de la rentabilité, ainsi que d'évaluation des résultats financiers et des retombées plus larges en matière de développement.
- Expérience en synthèse de la littérature, en évaluation critique et en recherche par études de cas, avec une capacité à distinguer la force des données, leur attribution et leur degré d'incertitude.
- Capacité à aider les membres du réseau à documenter leur expérience, à travailler dans le respect des savoirs locaux et à produire des rapports et des notes de synthèse convaincants à l'intention des décideurs en matière de financement.
- Excellente maîtrise de l'anglais écrit et plan crédible pour l'engagement et les livrables en français. Déclarer tout conflit d'intérêts institutionnel, financier ou commercial pertinent.

12 Exigences relatives à la proposition et au budget

Les candidats doivent soumettre une proposition technique concise expliquant leur compréhension de la mission, les méthodes et la portée proposées, l'approche en matière de recherche et de vérification des cas, le plan de travail, les responsabilités de l'équipe et l'assurance qualité. Joindre des CV, deux exemples pertinents de travaux écrits ou de recherche, ainsi que des références issues de missions comparables.

La proposition financière doit détailler les jours-personnes et les tarifs journaliers, l'assistance à la recherche, l'accès aux données, la traduction, l'interprétation, le soutien à la documentation des membres, la validation et les taxes applicables. Précisez les hypothèses, les exclusions et tout coût facultatif.

La sélection tiendra compte de la rigueur méthodologique, de l'expérience pertinente, de la capacité à réaliser à la fois une cartographie financière et une synthèse des données probantes, de la qualité des travaux antérieurs, des compétences linguistiques, de la faisabilité et du rapport qualité-prix.

Date limite de soumission : 30 octobre 2026

Envoyer à : afsa@afsafrica.org avec pour objet : Proposition d'étude sur les systèmes semenciers africains et les flux financiers

N'hésitez pas à poser vos questions avant de soumettre votre proposition.